



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité.

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil municipal de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus a adopté en séance ordinaire :

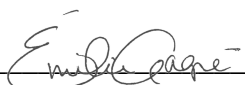
**Lundi le 2 décembre 2024 à 19h30
À la salle municipale, situé au 4118, route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus**

Une résolution qui détermine les dates de ses séances ordinaires du conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus pour l'année 2025.

QUE les dates adoptées sont les suivantes :

13 janvier 2025	5 mai 2025	2 septembre 2025
3 février 2025	2 juin 2025	1 octobre 2025
3 mars 2025	7 juillet 2025	17 novembre 2025
7 avril 2025	4 août 2025	1 décembre 2025

DONNÉ à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 3e jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.




Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sur mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public, en affichant le 3^e jour du mois de décembre 2024, une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : Porte du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.



Directrice générale et greffière-trésorière